



# RÈGLEMENT

Édition 2024

18-20/5/2024

## **1. Introduction**

Le Schuman Trophy est une **initiative caritative** s'appuyant sur un **tournoi de football** pour réaliser son objectif principal, à savoir financer un maximum de projets, en Belgique et ailleurs dans le monde, en faveur de l'enfance défavorisée. Le comité organisateur espère que tous les participants à sa 26<sup>e</sup> édition auront **toujours à l'esprit l'importance de cette dimension charitable du tournoi, maintes fois soulignée par les différents présidents de la Commission européenne, y compris par la présidente actuelle de l'institution.** Depuis sa création en 1997, grâce à la générosité et à l'implication du personnel des institutions européennes, au soutien logistique des services et à l'appui matériel ou financier de ses parrains, le Schuman Trophy a ainsi permis de distribuer plus de **860 000 euros** pour cofinancer plus de 300 projets d'associations caritatives œuvrant pour l'enfance défavorisée en Europe et dans le monde (voir les détails concernant la 25<sup>e</sup> édition sur [notre site](#)).

La participation de la majorité des directions générales, agences, offices et services des institutions européennes à cet élan de solidarité est un élément essentiel de la réussite du Schuman Trophy, laquelle repose principalement sur **l'engagement des membres des équipes à promouvoir l'initiative caritative au sein de leurs services.**

Le **tournoi de football** est, sans aucun doute, un événement unique au sein des institutions européennes, qui permet à tous les fonctionnaires, aux autres agents et à leur famille de se réunir l'espace d'un week-end en toute décontraction.

Par nature, il s'agit d'une compétition au terme de laquelle un vainqueur s'adjuge le trophée. Mais l'esprit de compétition l'emporte parfois sur les **valeurs fondamentales** de notre initiative que sont **la solidarité, la convivialité et l'esprit de fair-play.**

Sur le plan sportif, le comité organisateur a toujours attaché une importance particulière à **l'esprit de fair-play** et prévu un trophée spécifique récompensant l'équipe ayant fait preuve de la plus grande sportivité au cours du tournoi. De sévères sanctions sont en outre prévues par le règlement en cas d'acte contraire aux valeurs du Schuman Trophy.

C'est au regard de ces valeurs que le comité organisateur a **souhaité revoir les règles de participation** comme énoncé ci-dessous, l'objectif étant de **réaffirmer la dimension caritative du tournoi** et d'y associer un maximum de participants.

## 2. Édition 2024

La 26<sup>e</sup> édition du tournoi de football «SCHUMAN TROPHY» et la 7<sup>e</sup> édition du tournoi féminin se dérouleront le week-end de la Pentecôte, du 18 au 20 mai 2024, dans les installations de la Royale Union Rixensartoise situées à Rosières, rue de la Ferme du Plagniau 214.

## 3. Frais de participation

- Chaque équipe versera un droit de participation dont le montant est fixé à 250 €.

Ce montant, qui sert à mettre en place la logistique du tournoi, doit également être considéré comme une forme de contribution directe de chaque équipe participante à notre initiative.

- Le versement des frais de participation doit être exécuté **pour le vendredi 22 mars 2024 au plus tard sur le compte** du "SCHUMAN TROPHY"

**BNP PARIBAS FORTIS BANK**

**IBAN: BE32 0016 8898 3602**

**BIC : GEBABEBB**

**Avec la communication: DGXX – Participation 2024**

**Avertissement** : pour des raisons de capacité d'accueil, la Comité ne pourra accepter que 32 équipes masculines et 6 équipes féminines. Les inscriptions seront enregistrées dès réception des frais sur notre compte en banque (date valeur de la banque faisant foi)

## 4. Règles de participation

- 1) Rencontre à 7 contre 7 sur la largeur du terrain.
- 2) Aucune fusion entre DG<sup>1</sup> n'est acceptée (les agences ne peuvent pas fusionner avec leur DG parente).
- 3) Aucun «transfert» n'est accepté. Par transfert, le comité organisateur entend l'intégration d'un joueur d'une DG à l'équipe d'une autre DG.
- 4) Une DG peut aligner plusieurs équipes, mais un joueur ne peut être aligné qu'avec une seule équipe.
- 5) Sont éligibles comme joueurs d'une DG :
  - a) Les fonctionnaires et autres agents des institutions (F, T, AC, END).
  - b) Le personnel «externe», c'est-à-dire:
    - le personnel non statutaire ayant une adresse email (par exemple : xxx@ext.ec.xxx.eu ou yyy@ext.eeas.eu) **toujours en service au moment du tournoi** et ayant été sous contrat dans la DG/Office/Agence/Service depuis deux ans au minimum. Un justificatif approprié devra être fourni.
    - les stagiaires.

La liste des joueurs, accompagnée des copies des badges, devra être envoyée pour le **mardi 30/4/2024 au plus tard** à l'adresse suivante : **ec-schuman-trophy@ec.europa.eu**

En cas de fausse déclaration, le comité organisateur pourra décider à tout moment d'exclure l'équipe concernée du tournoi. Cette exclusion sera traitée de la même manière qu'un forfait.

Les collègues dont la DG n'est pas représenté ou qui n'ont pas été repris par leur DG peuvent communiquer leurs références à [ec-schuman-trophy@ec.europa.eu](mailto:ec-schuman-trophy@ec.europa.eu). Nous veillerons à ce qu'ils puissent participer au tournoi.

---

<sup>1</sup> Le terme «DG» s'entend comme englobant également les services, les agences, les offices ou autres organes ou institutions.

## 5. Règlement du Tournoi

- a) Chaque équipe évoluera avec son propre équipement. Si nécessaire, un jeu de chasubles sera mis à disposition par le comité organisateur.
- b) Chaque équipe devra se munir de ses propres ballons pour les échauffements (en prévoir 2 au minimum qui seront marqués pour éviter toute discussion ultérieure).
- c) Les lois du jeu du football s'appliquent totalement avec les exceptions suivantes :
  - 1) Durée d'une rencontre : **2 x 15 minutes - FINALE : 2 x 20 minutes**
  - 2) Pas de hors-jeu
  - 3) Les rentrées de touche se font au pied.
  - 4) Le gardien de but doit jouer le ballon au sol pour dégager.
- o **En cas d'égalité au classement d'un groupe**, les critères ci-dessous serviront à départager les équipes, par ordre de priorités :
  - **Si 2 équipes :**
    - 1) Le résultat de la rencontre directe entre les 2 équipes
    - 2) La différence entre buts «pour» et «contre»
    - 3) Le nombre de cartons jaunes (1 rouge équivaut à 3 cartons jaunes).
    - 4) Le nombre de buts inscrits.
    - 5) Le nombre de buts encaissés
    - 6) Si toutefois, deux équipes se trouvaient encore à égalité, elles seraient départagées par pile ou face.
  - **Si > 2 équipes :**
    - 1) Un classement est établi avec les rencontres de ces équipes uniquement
    - 2) Le nombre de matchs gagnés
    - 3) La différence entre buts «pour» et «contre»
    - 4) Le nombre de cartons jaunes (1 rouge équivaut à 3 cartons jaunes).
    - 5) Le nombre de buts inscrits.
    - 6) Le nombre de buts encaissés
    - 7) Si toutefois, deux équipes se trouvaient encore à égalité, elles seraient départagées par pile ou face.
- o **En cas d'égalité lors d'une rencontre de phase finale, une série de 3 tirs au but.** Si l'égalité subsiste, les tirs au but se poursuivent jusqu'au moment où une équipe ne marque pas.
- o Les remplacements pendant les matches sont libres et peuvent s'effectuer en continu pour autant qu'ils ne perturbent pas le déroulement de la rencontre.

## 6. Sanctions

- o Tout **comportement malveillant** ou tout **non-respect** par un joueur ou une équipe des valeurs du Schuman Trophy ou de ses participants sera sanctionné par une exclusion immédiate du tournoi. Des sanctions supplémentaires pourront être décidées par le comité organisateur en fonction de la gravité des faits.
- o Un **carton jaune reçu équivaut à une exclusion** : l'équipe peut toutefois remplacer le joueur.
- o Après un **deuxième carton jaune au cours du tournoi**, le joueur **sera suspendu** pour la rencontre suivante.
- o Une **carte rouge** entraîne l'exclusion immédiate du joueur et une **suspension** automatique pour le match suivant. Selon la gravité des faits rapportés par l'arbitre, le comité organisateur se réserve le droit d'appliquer une sanction complémentaire.

- **Forfait** : si une équipe ne se présente pas à un match, elle est déclarée perdante par un score de 0-3. Le score de 0-3 s'appliquera **également à toute équipe qui ne respecterait pas le règlement** au cours d'une rencontre.

## 7. **Fair play**

- Après chaque rencontre, l'arbitre donne aux 2 équipes une cote de 0 à 10 points : cette cote tiendra compte du comportement des joueurs sur le terrain et sur le banc.
- Le comité adaptera le résultat du fair-play en fonction des critères supplémentaires suivants :
  - des éventuels cartons jaunes (-2 points) ou rouges (-5 points)
  - de l'arrivée en retard d'une équipe (-5 points)
  - des éventuels forfaits d'une équipe (-15 points)

## 8. **Divers**

- **Communication**

Chaque direction générale/service/office/agence s'engage à assurer la plus grande diffusion possible de l'information relative au tournoi dans son environnement immédiat et de la possibilité de faire un don en ligne.

En l'absence de tombola, nous comptons sur les équipes participantes pour diffuser largement les communications qui seront publiées sur notre site, dans nos documents et dans les articles de la Commission.

La publication d'articles aussi bien en interne dans «Commission en Direct» que dans tout autre support de presse (avant l'événement et après la tenue de celui-ci) est soumise à l'accord du comité organisateur.

- **Responsabilités**

Au terme du tournoi, le comité organisateur déterminera le profit total ainsi que la somme à distribuer aux différentes organisations caritatives qui seront sélectionnées après le lancement d'un appel à projets.

L'évaluation des propositions sera réalisée par au moins deux membres du comité organisateur, dont les recommandations seront soumises à l'ensemble du comité organisateur pour les décisions d'attribution.

Le comité organisateur, les responsables du club de football de la RUR et les responsables des équipes ne pourront être tenus responsables de vols ou pertes survenus lors du tournoi.

Par ailleurs, le comité organisateur rappelle que tout fonctionnaire et autre agent participant à notre événement est couvert par le RCAM en cas d'accident.

Le comité organisateur souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre les dégâts imputables à l'organisation de l'événement, mais cette assurance ne couvre pas les blessures des joueurs «externes» qui ne seraient pas couverts par le RCAM.

Le comité organisateur est responsable de l'application du présent règlement au titre du tournoi se déroulant en 2024.

Aucune modification ne pourra être apportée au présent règlement après sa communication aux responsables d'équipe.

**Contact** : [ec-schuman-trophy@ec.europa.eu](mailto:ec-schuman-trophy@ec.europa.eu)

Le comité organisateur

Composition du comité organisateur:

Anastasia Coucouratos (CESE), Gianmarco Di Vita (SEAE), Giuliano Ena (SEAE), Benjamin Melain (COMM), Florence Mondin (EACEA), Mercedes Riestra Arango (SEAE), Benjamin Schools (DGT), Jean-Marie Remy (Pension)